

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180213-D201840-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018 Publication : 14/02/2018



Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 19 Absents : 7

dont suppléés : 0dont représentés : 4

Votants: 23

- dont « pour » : 23 - dont « contre » : 0 - dont « abstention »: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix huit, le treize février à 16 heures trente, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le 9 février 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre et BOUVET Patrick

EXCUSES: Mmes ALLEMANDI Florence, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/40

OBJET: CONTRAT D'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE » SOUSCRIT AUPRES D'ALLIANZ ASSURANCES : AVENANT N°2.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances :

VU sa délibération n°2015/93 en date du 10 septembre 2015, autorisant le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour un marché de prestations de service « assurance » décomposé en trois lots (dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile) et à procéder à la signature des marchés à intervenir avec les entreprises adjudicataires ;

VU le marché signé avec la Société ALLIANZ Assurances en date du 28/12/2015 pour le lot n°2 « Assurances Responsabilité Civile » ;

VU la délibération n°2016/182 en date du 13 décembre 2016 autorisant le Président à signer l'avenant N°1 ;

VU l'avenant n°1 actant les modifications entrainées par la prise des compétences supplémentaires suivantes : la distribution et le traitement de l'eau potable sur le territoire de la Commune Nouvelle « Ubaye-Serre-Ponçon » et la Collecte et le traitement des Eaux Pluviales ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la CCVUSP est amenée à prendre les nouvelles compétences suivantes : Maison de Services Au Public (MSAP) et GEMAPI ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un avenant au contrat souscrit auprès de la société ALLIANZ Assurances pour tenir compte de ces modifications ;

CONSIDERANT l'avenant n°2 qui lui est présenté;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 6 Février 2018 ;

Sur Proposition du Vice Président délégué aux finances, Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des modifications entrainées par la prise de nouvelles compétences;
- AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n° 2 au contrat d'assurance Dommage aux biens passé avec la société ALLIANZ Assurances;
- DIT que cet avenant n'a pas d'incidence financière ;
- DIT que les dépenses seront inscrites chaque année au chapitre 011 Article 6161;
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY

Séance du 13 février 2018